

Fiche Technique : Equipement / Rééquipement

L'équipement est l'action de création de mouvements et de pose d'équipements sur une falaise vierge afin de pouvoir pratiquer l'escalade. L'équipement se définit en plusieurs étapes :

1. Accord des propriétaires public ou privé
2. Etude d'impact sur l'environnement

Avant tout aménagement d'une falaise, il est nécessaire de faire intervenir une association environnementaliste (LPO, CPIE, etc) ou une institution étatique (CBN, ONF, etc) afin de réaliser une étude d'impact sur les faune et flore rupestres. Selon la présence d'espèces menacées ou rares, le site naturel d'escalade pourra être équipé ou non. Il est primordiale d'intégrer cette démarche afin de s'assurer le plus faible impact sur la biodiversité rupestre. Il est également recommandé de calquer cette démarche pour le rééquipement de SNE.

3. La purge :

La purge concerne les blocs ou des écailles que l'on peut aisément déplacer, avec un marteau, un pied de biche ou encore une canne à purge. Si des travaux d'ampleurs plus importants sont nécessaires, il sera fait appel à une entreprise spécialisée.



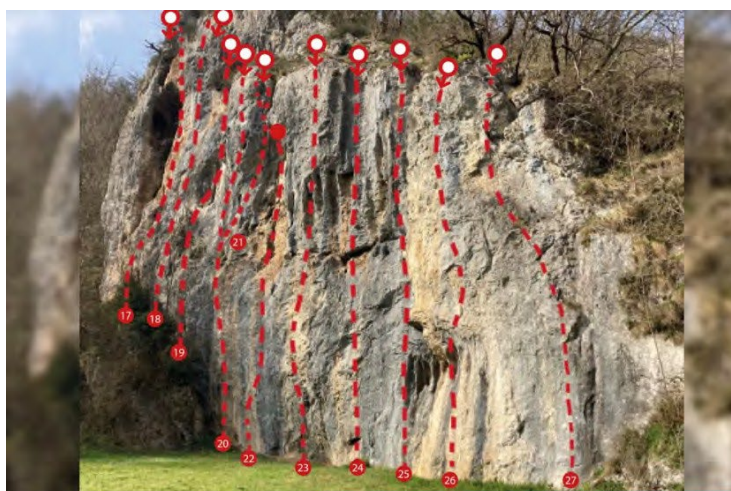
La purge est obligatoire pour l'équipement. La quantité de volume dégagé reste en revanche aléatoire selon la géologie du rocher et le climat.

4. Le nettoyage de la falaise :

Généralement, le nettoyage d'un SNE se fait avec des brosses métalliques ou à la main, l'objectif est d'avoir une roche quasiment nue ou nue afin de repérer les aspérités et pouvoir créer la ou les voies.

5. La création des mouvements

La création de mouvements correspond à définir l'itinéraire de la voie. En définissant l'itinéraire, on sélectionne les prises et les mouvements. Sur la photo ci-dessous, l'itinéraire de chaque voie est représenté par les pointillés rouges. Le cercle rouge représente le relais, l'arrivée, la fin de l'itinéraire. Chaque voie est numérotée et a une cotation, permettant de définir le niveau de difficultés.



Petite Falaise - PRISES CARDIAQUES (B)

Classement	Numéro Voie	Nom de la voie	Cotations	Hauteur	Nombre de points
S2	17	Question d'équilibre	7b		8
S1	18	Made in China	6a+		8
S1	19	Ikoa	6a		6
S2	20	Lait grenadine	7a+		7
S2	21	Devers de terre	7b		7
S2	22	Pprises cardiaques	7a		6
S1	23	Accood'stage	7a+		6
S1	24	La quarantaine	6b+		6
S1	25	Promenade au bord du bois	6a+		6
S1	26	C'est quitch	7a		6
S1	27	Amis chasseurs, amis grimpeurs	6a+		7

6. La pose de l'équipement :

L'équipement est composé de l'amarrage (1), de connecteurs (2) et de relais (3).

L'amarrage correspond à un moyen d'ancrage muni d'un œil dans lequel un connecteur peut être accroché pour s'assurer ; il est placé dans un trou foré dans le rocher où il tient soit par scellement (scellement chimique à la résine), soit par coincement (expansion).

Le connecteur cité ci-dessus correspond à un mécanisme ouvrable qui permet de se relier directement ou indirectement à un amarrage (par exemple mousqueton, maillon rapide, dégaine).

1



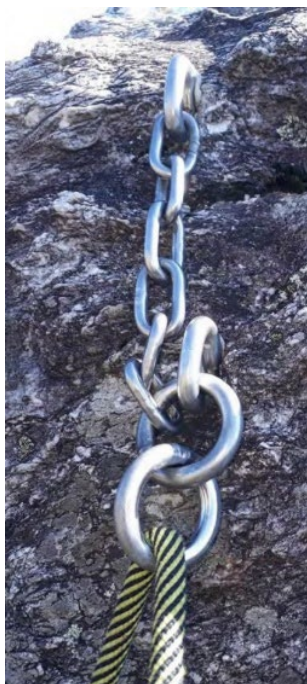
A gauche, une broche, fixé en scellement chimique et à droite, un goujon et plaquettes, fixé manuellement, les deux amarrages utilisés pour l'équipement.

2

Le mousqueton, un connecteur, outil essentiel pour l'équipement.



3



Le relais correspond à deux points d'amarrages reliés à demeure par une chaîne : la chaîne et les connecteurs ne doivent pas avoir une résistance inférieure aux amarrages, pour le passage de la corde, d'un anneau ou d'un connecteur métallique disposant d'un système de fermeture ne permettant pas une sortie accidentelle de la corde (maillon rapide ou connecteur à verrouillage automatique). En cas d'usure, celui-ci doit pouvoir être remplacé.

Sur la photo ci-joint, nous avons un relais chaîné fixé par deux broches (amarrages).

Le matériel utilisé est soumis à la norme Européenne EN N959, cette norme définit les exigences de sécurité applicables aux amarrages utilisés sur rocher pour la pratique de l'Escalade et de l'Alpinisme. L'amarrage doit avoir une résistance de 2500 décanewton traction verticale (perpendiculairement à l'axe) et 1500 décanewton en traction axiale (dans le sens de l'arrachement). Cette norme est parue en juillet 2007 et mise à jour en 2018.

Avant le perçage et la pose de l'équipement, l'équipeur doit :

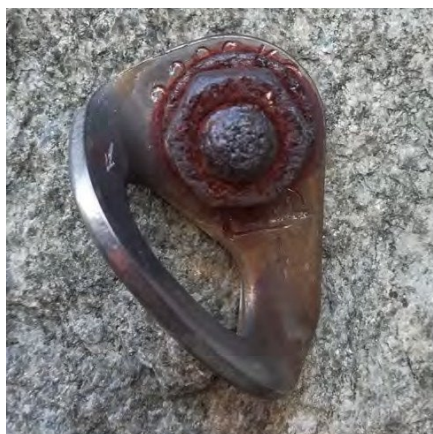
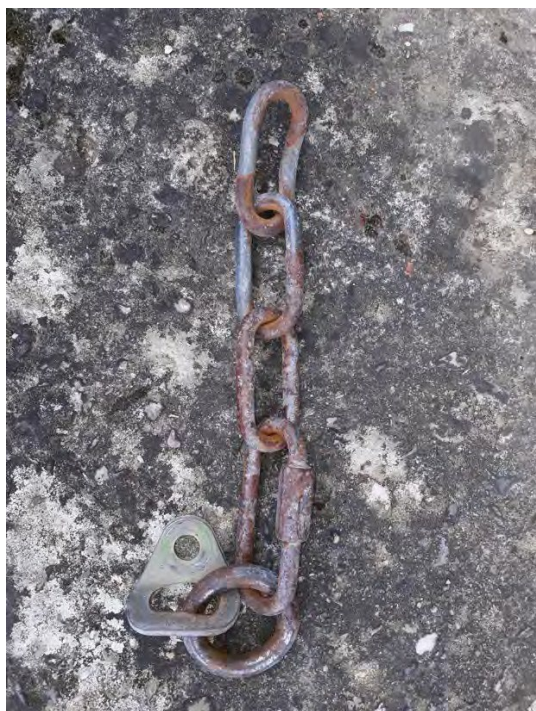
- Sonder le rocher
- Eviter les fissures proches
- Evaluer les écoulements d'eau
- Evaluer la planéité du support
- Evaluer l'emplacement du connecteur avant perçage, placer un connecteur à la hauteur de l'emplacement prévu, ainsi on peut juger de l'endroit où le connecteur du bas repose (on évite ainsi les porte-à-faux)
- Lorsque l'amarrage est tenu par scellement chimique, il est interdit de l'utiliser durant une durée de deux jours pour un séchage complet.

Enfin, l'équipeur doit vérifier les amarrages et leurs résistances à l'arrachement et au cisaillement.

Lorsque ces 7 actions sont réalisées, le site est équipé, les voies sont créées et la pratique est possible.

Le Rééquipement :

De nombreux SNE ont été équipés dans les années 1990, certains n'ont connu que peu voir aucun changement d'équipement. Face au changement climatique et à une fréquentation plus ou moins importante, l'équipement (amarrages et relais) corrode plus ou moins vite selon sa localisation. Les équipements en photos ci-dessous ne peuvent pas garantir une sécurité pour le pratiquant.



Ce rééquipement correspond au remplacement des ancrages vétustes, en respectant au maximum l'engagement antérieur.